

**DELIBERATION N° 18/136 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
DECIDANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT
A L'ASSOCIATION POPOLI DEL MARE POUR L'ORGANISATION D'UN CARNAVAL
CORSO-SARDE A AIACCIU EN MARS 2018**

SEANCE DU 30 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 mai 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à M. Petr'Antone TOMASI
M. François BENEDETTI à Mme Marie SIMEONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Julie GUISEPPI à Mme Pascale SIMONI
M. Paul LEONETTI à Mme Laura Maria POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, titre VII, article 133,
- VU** la délibération n° 18/010 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à l'ouverture et à l'individualisation des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) par anticipation au vote du BP 2018,
- VU** la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture - Regulamentu d'aiutu per a cultura,
- VU** l'accord corso-sarde signé en 2016 entre la Collectivité Territoriale de Corse et la Regione autonoma della Sardegna,

- VU** le projet conçu et initié par l'association Popoli del Mare - Aiacciu d'organiser un carnaval corso-sarde à Aiacciu en mars 2018 et son courrier de demande de subvention adressé au Président du Conseil Exécutif en date du 24 février 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DECIDE, par anticipation de l'adoption du budget primitif de la Collectivité pour 2018, d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement non prévue dans le cadre du nouveau règlement des aides culture d'un montant de **8 000 €** à l'association « Popoli del Mare » pour l'organisation d'un carnaval corso-sarde à Aiacciu en mars 2018, par individualisation anticipée du fonds Culture fonctionnement N4423C.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 30 mai 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Par courrier en date du 24 février 2018, la Collectivité de Corse a été saisie d'une demande de subvention de la part de l'association « Popoli del mare » - Aiacciu pour l'organisation d'un carnaval corso-sarde à Aiacciu, les 26 et 27 mars 2018.

Au vu de la pertinence évidente de ce projet sur le plan culturel, au vu également du fait qu'il a déjà eu lieu et que compte tenu également du fait que l'association n'a pas les moyens en trésorerie de consentir à des avances importantes à moyen terme pour un événement ayant déjà eu lieu, il vous est proposé, avant la mise en œuvre du nouveau règlement d'aide Culture de la Collectivité de Corse en matière culturelle, d'en soutenir la réalisation et d'attribuer à l'association une subvention de 8 000 €.

Il s'agit là d'une dérogation exceptionnelle qui n'a pas vocation à être répétée puisque le nouveau règlement d'aide pour l'action culturelle pourra être mis en œuvre dès le mois de juin. Ce nouveau règlement donnera au Conseil exécutif le cadre dans lequel il pourra développer la politique culturelle de la Collectivité de Corse, notamment en matière d'aide aux tiers.

Présentation du projet :

L'association Popoli del Mare a été créée le 31 octobre 2017 à Aiacciu. Elle a pour but de favoriser les échanges culturels, économiques ou autres entre la Corse et la Sardaigne. Elle a son siège social à Aiacciu. L'association a son équivalent en Sardaigne avec laquelle des opérations communes sont organisées.

En 2018, l'association a décidé d'organiser un grand carnaval corso-sarde les 27 et 28 mars à Aiacciu. Il s'agissait de faire venir des troupes sardes engagées dans les carnivals en Sardaigne en février et une délégation composée de vingt-cinq élus sardes.

La manifestation a été organisée en deux temps : une première journée consacrée à une présentation des vêtements traditionnels (défilé organisé au sein du Palais des Congrès à Aiacciu) et une deuxième, à une parade dans les rues du centre-ville.

Pour cette parade, 400 participants sardes ont été mobilisés, déguisés sous l'aspect d'étranges créatures vêtues de peau de chèvre noire ou blanche, le corps enduit d'une suie noire censée être le produit de feux de joie, et le visage orné de masques traditionnels, les fameux *mascaras*. **Cet événement constitue le premier événement corso-sarde de cette ampleur.**

Le budget prévisionnel de la manifestation en Corse (placé en annexe de ce présent rapport) s'élève à **28 000 € TTC**. La plupart des coûts (18 700 €) ont fait l'objet d'une prise en charge directe de la part d'entreprises partenaires, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse-du-Sud ou des collectivités locales (Mairie d'Aiacciu, Collectivité de Corse). L'association n'a engagé des frais que pour le paiement d'une partie des frais de transports (3 200 €) et celui de la promotion de l'événement (5 800 €). Elle demande à la Collectivité de Corse une subvention de 9 000 € pour couvrir ces charges.

L'association souligne que la Sardaigne a engagé pour sa part 50 000 € dans l'évènement pour couvrir les frais de transports et d'hébergement.

Intérêt de la manifestation :

L'Assemblée de Corse a adopté un nouveau cadre pour l'action culturelle de la Collectivité de Corse. Celui-ci dispose notamment qu'une culture ouverte sur le monde qui s'interroge sur les différences tout en les considérant avec bienveillance, permettra d'éviter la crise sociétale qui s'étend et qui peut conduire à un funeste repli.

Cette manifestation corso-sarde répond parfaitement à ces enjeux. En renouant un dialogue multiséculaire entre deux cultures étrangement similaires et différentes, elle nous questionne sur ce que nous sommes et sur ce qui fait que nous sommes ce que nous sommes.

Aussi, vous est-il proposé d'attribuer à l'association Popoli del Mare une subvention d'un montant de 8 000 € pour l'organisation de cette manifestation. Cette subvention représente 88.8% d'une dépense subventionnable d'un montant de 9 000 € TTC.

Si vous l'acceptez, cette subvention sera versée selon les modalités suivantes : premier acompte de 50 % sur demande de versement des fonds, puis acomptes et soldes au prorata des dépenses réalisées sur production des bilans d'activités et financiers de la manifestation, accompagnés de la copie des factures.

En application de la délibération n° 18/010 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 autorisant des individualisations de crédits par anticipation de l'adoption du BP 2018, il est précisé que l'imputation budgétaire de ce montant **8 000 €** correspond au fonds culture - programme N4423C (ex.4730F) - chapitre 933.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITION D'OUVERTURE D'AP/AE PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BP 2018

Numéro de programme : Nouveau programme : N4423C (Ancien programme : 4730F)

Bénéficiaire (dans le cas d'attribution de subvention) :

Association Popoli del Mare (Ajacciu)

Description synthétique du projet ou de l'opération, avec un court historique le cas échéant :

Organisation d'un carnaval corso-sarde à Ajacciu les 26 et 27 mars 2018.

Objectif de l'opération :

Promouvoir les échanges culturels entre les deux îles

Fondement juridique pour agir :

Code général des collectivités territoriales, et notamment le Titre II, Livre IV, IVème partie.

Délibération n°17.284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017, portant adoption d'un nouveau cadre pour l'action culturelle de la Collectivité

Rappel du régime d'aide dédié le cas échéant :

Dérogation exceptionnelle au guide des aides Culture.

Impact financier :

		Echéancier								
Libellé Objet	Sous- Programme	N° affectation si existante	Montant AP/AE		N	N+1	N+2	N+3	N+4	TOTAL
caraval corse sarde 2018	N4423C		8 000,00	Echéancier CP	8 000,00					8 000,00
	Financier	Nature (subvention dotation, convention)	Montant financement	Echéancier	N	N+1	N+2	N+3	N+4	TOTAL
				Effort financier CTC	8 000,00	-	-	-	-	8 000,00

Budget prévisionnel Mascaras Mars 2018

Charges Prévisionnelles	Montants	Produits Prévisionnels	Montants
60 Achats	400	74 Subventions d'exploitation	26900
Achats non stockés de matières et Fournitures décors costumes	400	Location Salle prestige offerte par la CCI 2A	1500
61 Services extérieurs	4700	Buffet Palais des Congrès et location salle Tino Rossi offert par la CTC	10000
Location Salle Prestige Palais des Congrès	1500	Buffet offert la Mairie	6000
Location salle Tino Rossi Palais des congrès pour Repas	2000	Tribune et matériel extérieur offert par la Mairie	400
Location salon d'Honneur Méga Express Corsica Ferries	800		
Tribune et matériel extérieur	400	CTC	9000
62 Autres Services Extérieurs	22 900		
Frais de restauration	14000	78 Autres produits de Gestion courante	1100
Publicité	5000	Salon d'Honneur du Méga Express offert par la Corsica Ferries	800
Publications Affiches	500	Cotisations	300
Frais de Transport Bus Port-hôtel aller/retour	3200		
Frais de communication	200		
Total des Charges Prévisionnelles	28000	Total des Produits Prévisionnels	28000
Total des Charges	28000	Total des Produits	28000

Je soussigné Denis Luciani, représentant légal de l'Association *Popoli del Mare* certifie exactes ces informations

Fait à Ajaccio le 24 février 2018

